

1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE (voir le cadre complet en annexe)

Conformément à la décision N° 208 de la Séance Plénière du 26 novembre 2025 et aux règlements (UE) 2023/2831 et 2024/3118 (De minimis), le Département poursuit sa démarche de soutien à la production locale de fruits et légumes, à travers 5 dispositifs :

1. Soutien à la production de légumes les plus consommés (LEG 26 28)
2. **Soutien à la production d'ananas principalement destiné au marché local (objet du présent formulaire) (ANA 26 28)**
3. Soutien à la relance de la production de lentille sur le territoire de Cilaos (LENT 26 28)
4. Soutien au remplacement des vergers atteints de HLB (AGRU 26 28)
5. Soutien à l'installation de la démarche IGP au sein des plantations de Vanille (VAN 26 28)

Les agriculteurs et agricultrices pourront mobiliser plusieurs dispositifs, dans la limite de 15 000 euros d'aides (tous dispositifs confondus) par exploitation sur ces 3 années et selon des règles précises par chacun d'entre eux.

Le dispositif de soutien à la production d'ananas principalement destiné au marché local vise à faciliter la plantation de parcelles d'ananas à La Réunion par les producteurs maîtrisant un marché de commercialisation et souhaitant augmenter de 40%, en cumulé au bout de 3 ans, le volume initial d'ananas produit par leurs exploitations.

L'aide est mise en œuvre conformément aux règlements UE 2024/3118 et 2023/2831 du 04/10/2023 et 2024/3118 du 10/12/2024 s'appliquant aux aides dites « de Minimis ». Des critères de priorisation

Productions	Tonnage minimal d'entrée (TmE) par hectare ¹	Engagements Individuels	Montants d'aide	Objectifs globaux : tonnages - Surfaces aidées	Dépenses financées	Autres conditions d'éligibilité
Ananas	20 tonnes / ha	Produire + 40% du tonnage d'entrée à 3 ans	1 ^{er} ha : 6 000 € 2 ^{ème} ha : 4 500 € 3 ^{ème} ha : 4 500 €	+ 2 800 tonnes – 228 ha au bout de 3 ans	Charges opérationnelles (fertilisant, eau, produits gestions des bio agresseurs, autres fournitures et intrants) des coûts de production de référence	Agriculteurs / agricultrices : Indépendant(e)s ou en coopérative / OP Affilié(e)s à titre principal à la CGSS et à jour des cotisations sociales (à la demande et sur la période d'engagement de 3 ans)

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (à compléter et cocher par le demandeur)

Nom, prénoms du représentant légal ²		
Date de naissance	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
Forme juridique	<input type="checkbox"/> Entreprise individuelle (EI) OU <input type="checkbox"/> Société		
Pour les sociétés, raison sociale		
N° SIRET	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _0_ _0_ _0_ _ _		
Régime fiscal	<input type="checkbox"/> Réel Normal OU <input type="checkbox"/> Simplifié N° TELEPAC ³ :		
Adresse postale	N° / Rue : CP _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ - Ville :		
Adresse du siège d'exploitation (si différente de l'adresse postale)	N° / Rue : CP _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ - Ville :		
Téléphones	Fixe : 0262 Mobile :		
Adresse électronique (obligatoire) ⁴		
Aide au montage du dossier par : (structure) / Email du référent:	Structure : Email :		

1 le demandeur doit être en capacité de démontrer que son rendement moyen lors de la demande d'aide en 2026 est équivalent à 20T/Ha

2 Dirigeant pour les EI, Gérant pour les sociétés (sauf cas particuliers)

3 Uniquement pour les agriculteurs disposant de ce numéro

4 Adresse email du demandeur qui sera utilisée dans tous les échanges avec le Département

6. ENGAGEMENTS & AUTORISATIONS (à compléter et signer par le demandeur)

Je soussigné (e) atteste :

- Ne pas bénéficier d'une quelconque aide publique dans le cadre de la mise en œuvre du programme de plantation objet de la présente demande (Annexe1)
- L'exactitude et la sincérité des éléments déclarés et fournis au titre de la présente demande d'aide et, le cas échéant, des demandes de versement de l'aide (Annexes 2 et 3). Être informé(e) qu'en cas de déclaration inexacte ou de non-respect des engagements ci-après, je pourrai être amené(e) à **rembourser tout ou partie des sommes versées**.
- Avoir pris connaissance que **la transmission de documents falsifiés ou de complaisance fera l'objet d'un constat officiel par la collectivité et entraînera l'exclusion immédiate du demandeur de tout dispositif agricole départemental pour une durée de 3 ans**.
- Avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités relatives à la présente demande d'aide départementale (notamment celles exposées dans le règlement de mise en œuvre) et des implications techniques, financières et juridiques qui en découlent.
- Avoir pris connaissance de la mention d'information suivante sur les données à caractère personnel :
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016), le Département vous informe que les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes : instruction de votre dossier de demande, paiement et contrôle de l'aide, évaluation et valorisation du dispositif. La base légale de ce traitement de données est l'obligation légale.
Les destinataires de ces données pourront être les services de l'Etat, de la CGSS et du Département, uniquement pour des informations relevant de leurs domaines de compétence. La durée de conservation des données est de 10 ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de celles-ci ou de limitation de leur traitement dès lors que cela n'altère pas les finalités précitées. Vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données (DPO) du Département : dpo@cq974.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>

J'autorise le Département de La Réunion à collecter les informations relatives à mon exploitation, et exclusivement en lien avec les déclarations de la présente demande d'aide, auprès de la Caisse Générale de Sécurité Sociale et de la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion

Je m'engage à :

- Mettre en œuvre ou poursuivre sur la période 2026-2028 le programme de plantation et de commercialisation prévu (Annexe 1)
- Augmenter mon volume d'ananas produit, au sein de l'exploitation, de 40% (tonnage cumulé annuel) au terme des 3 années d'engagement. Ainsi une exploitation sollicitant une aide pour la plantation d'ananas pour la période 2026/2028 devra démontrer avoir augmenté en 2028 (tolérance 2029) sa production d'au moins +8T si l'aide porte sur 1HA OU une augmentation d'au moins +16T, si l'aide porte sur 2Ha OU une augmentation d'au moins +24T si l'aide porte sur 3Ha.
- Satisfaire les conditions d'éligibilité sur la période 2026-2028 et informer rapidement le Département de tout changement
- Commercialiser au moins 50 % de la production d'ananas concernée par la présente aide sur le marché local
- Respecter la réglementation en vigueur en matière d'utilisation des intrants
- Transmettre des justificatifs complets, conformes et sincères concernant la réalisation de ce programme
- Participer à toutes actions visant la promotion des fruits et légumes produits à La Réunion
- Professionnaliser mon exploitation, notamment dans les processus de commercialisation de mes productions, et à intégrer toutes démarches nécessaires allant dans ce sens
- Ne pas m'opposer aux opérations, conduites par le Département ou ses opérateurs délégués, relevant de la mise en œuvre du contrôle, de l'évaluation et de la promotion de la présente aide et donc de ma présente demande
- Conserver toutes pièces permettant de vérifier l'exactitude des éléments fournis au titre de la présente demande
- Informer le Département de toutes difficultés à tenir les précédents engagements.

Dans le cadre de l'Aide départementale à la production de fruits et légumes locaux (période 2026 – 2028), je sollicite le dispositif de soutien à la production d'ananas principalement destiné au marché local

Fait à _____ le ____/____/2026

demandeur

Nom / Prénoms du

Signature / Cachet

Pour information, j'envisage également de solliciter le (ou les) dispositif(s) suivant(s) :

- LEG 26 28 LENT 26 28 AGRU 26 28 VAN 26 28

2 - CRITERES DE PRIORISATION DES DOSSIERS (à compléter par le demandeur – consulter le cadre de mise en oeuvre)

CRITERES	SITUATION DU DEMANDEUR (à la demande) : Ces éléments permettent au service instructeur d'évaluer la capacité du demandeur à tenir ses engagements.	Cadre réservé au DEPARTEMENT
1- Adhésion à un Système de Conseil Agricole (SCA) ou équivalent	<p>Engagement à recevoir</p> <p>- les conseils techniques et ou les formations liées à la production d'ananas propres à son exploitation (émis par un opérateur externe suite au diagnostic initial de son mode de production d'ananas)</p>	<p><input type="checkbox"/> Refus – 0 points</p> <p><input type="checkbox"/> Acceptation partielle – 5 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Acceptation totale - 10 pts</p>
2- Formation et expérience dans la culture d'ananas à La Réunion	<p>- Formations ou stages ou expérience encadrant la production d'ananas (travail du sol, plantation, gestion des pathologies et des bio agresseurs, irrigation, valorisation, commercialisation...)</p>	<p><input type="checkbox"/> AE – 0 point</p> <p><input type="checkbox"/> AME – 5 pts</p> <p><input type="checkbox"/> EXP – 10 pts</p>
3- Surface disponible pour la réalisation du programme de plantation et l'amélioration du volume produit	<p>- Surface totale à planter en ananas en 2028 : _____ Ha (SAP)</p> <p>- Surfaces détenues (propriété ou location) dédiées à la production d'ananas en 2026/2028 : _____ Ha (SD)</p> <p>- Solution si surface insuffisante, le demandeur envisage <input type="checkbox"/> une amélioration du rendement par Ha ET/OU <input type="checkbox"/> la contractualisation de nouvelles surfaces ET/OU <input type="checkbox"/> Rien de tout cela (Sois)</p> <p>Gestion de la ressource en eau</p> <p>Si la production n'est pas en pluviale alors :</p> <p><input type="checkbox"/> Existence d'un système d'irrigation suffisant pour les surfaces envisagées;</p> <p><input type="checkbox"/> Sécurisation de la ressource en eau, réserve disponible, captage ou retenues collinaires;</p> <p><input type="checkbox"/> Efficience de l'irrigation connue ;</p> <p><input type="checkbox"/> Consommation d'eau par hectare maîtrisée et adaptée au niveau de rendement souhaité ;</p> <p>Main-d'œuvre et organisation du travail</p> <p>Nombre de personnes dédiées à la production/récolte : Exploitant + _____ personnes</p> <p>Nombre de temps pleins _____ et nombre de temps partiels : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre d'actifs permanents et saisonniers suffisant pour réaliser les travaux de plantations, entretiens et récoltes ;</p> <p><input type="checkbox"/> La main d'œuvre est essentiellement familiale ;</p> <p><input type="checkbox"/> La main d'œuvre est formée ou dispose d'une expérience significative (>3 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Recours à la prestation de service selon les besoins du cycle de production.</p>	<p>Gestion de la ressource en eau</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun item coché – 0 points</p> <p><input type="checkbox"/> 1 item coché - 5 points</p> <p><input type="checkbox"/> 2 items ou + cochés - 10 points</p> <p>Main-d'œuvre et organisation du travail</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun item coché – 0 points</p> <p><input type="checkbox"/> 1 item coché - 5 points</p> <p><input type="checkbox"/> 2 items ou + cochés - 10 points</p>
4- Autres facteurs de production directement mobilisables pour la plantation et la commercialisation d'ananas	<p>Conduite technique de la culture</p> <p><input type="checkbox"/> Respect des itinéraires techniques.</p> <p><input type="checkbox"/> Densité de plantation adaptée.</p> <p><input type="checkbox"/> Maîtrise de l'enherbement.</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion de la fertilisation.</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion sanitaire des parcelles.</p> <p><input type="checkbox"/> Renouvellement des plantations.</p> <p>Intrants</p> <p><input type="checkbox"/> Qualité du matériel végétal maîtrisé et disponible au sein de l'exploitation.</p> <p><input type="checkbox"/> Origine des rejets ou plants connus et contrôle sanitaire effectué.</p> <p><input type="checkbox"/> Consommation d'engrais par hectare maîtrisé.</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.</p> <p><input type="checkbox"/> Suivi des coûts des intrants opérés par le demandeur.</p>	<p>Conduite technique de la culture</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun item coché – 0 points</p> <p><input type="checkbox"/> 1-2 items cochés - 5 points</p> <p><input type="checkbox"/> 3 items ou + cochés - 10 points</p> <p>Intrants</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun item coché – 0 points</p> <p><input type="checkbox"/> 1-2 items cochés - 5 points</p> <p><input type="checkbox"/> 3 items ou + cochés - 10 points</p>
5- Capacité de trésorerie (fonds propres, facilités de banque, etc.)	<p>J'ai bien estimé tous les coûts de mise en place de ces cultures (cf tableau 1 recto), ceux liés aux éventuels investissements et pris connaissance des délais prévisionnels de versement des acomptes de subvention. Pour y faire face, je dispose d'une trésorerie :</p> <p><input type="checkbox"/> Très limitée</p> <p><input type="checkbox"/> Suffisante mais à améliorer</p> <p><input type="checkbox"/> Supérieure aux besoins</p>	<p><input type="checkbox"/> Faible capacité – 5 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Capacité partielle - 10 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Capacité complète - 10 pts</p>

6- Part du marché local	Part destinée au marché local : Inférieure à 50 % <input type="checkbox"/> (REFUS) De 51 à 70 % <input type="checkbox"/> De 71 à 100 % <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 0-50 % – REFUS AIDE <input type="checkbox"/> 51-70 % - 5 pts <input type="checkbox"/> 71-100 % - 10 pts <input type="checkbox"/> Aucun débouché – REFUS AIDE <input type="checkbox"/> Débouchés limités et peu diversifiés – 5 pts <input type="checkbox"/> Débouchés larges et/ou diversifiés/sécurisés – 10 pts
7- Accès aux marchés	<p>Contrat d'écoulement (<input type="checkbox"/> exclusif) avec</p> <p>Vente directe (type et nombre de points de vente)</p> <p>Bazardier / primeurs / GMS : Nombre de clients : – Contrats / prom achat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Demande de production suppl <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Transformateurs : Nombre de clients : – Contrats / prom achat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Demande de production suppl <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Rest. scolaires / autres : Nombre de clients : – Contrats / prom achat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Demande de production suppl <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Non Cafés / hôtels / restaurants : Nombre de clients : – Contrats / prom achat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non - Demande de production suppl <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	
8 – Bonifications	<input type="checkbox"/> Agriculture Biologique <input type="checkbox"/> Aucune aide obtenue du Département au titre des dispositifs exceptionnels à la filière Ananas en 2022/2023/2024	<input type="checkbox"/> Agriculture Bio – 5 pts <input type="checkbox"/> Non bénéficiaire – 5 pts
NOTE DE SELECTION (/110)		
ARBITRAGE		
<input type="checkbox"/> Au moins un indicateur entraîne le refus de l'aide. La demande ne peut faire l'objet d'une aide. L'agriculteur/trice peut solliciter une phase contradictoire afin de réviser son dossier. Il lui appartiendra de fournir les éléments nécessaires à sa demande en révision.		
<input type="checkbox"/> Aucun indicateur entraîne le refus de l'aide et note de priorisation <50, demande en priorité 2. La demande est mise en attente et fera l'objet d'une aide sous réserve de disponibilité de crédits après validation des dossiers classé en priorité 1.		
<input type="checkbox"/> Aucun indicateur entraîne le refus de l'aide et note de priorisation ≥ 50 demande classée en priorité 1. La demande peut faire l'objet d'une validation de l'aide et selon le niveau de plantation de premières mises en paiement		

JUSTIFICATIFS DE PLANTATION

Remplir le tableau et fournir une copie des factures d'achats et photos listées (regroupées sur des pages A4) :

Désignation des achats	Fournisseur (préciser N° SIREN)	N° facture	Date facture	Montant (€)	Quantité
Prestations travaux de sol					
Semences et plants					
Fertilisants (spécifiques à la culture)					
Eau					
Produits gestions des bio agresseurs					
Main d'œuvre					
Autres					
Photos géolocalisées avant plantation (Second semestre 2026 et années 2027 – 2028 uniquement)					
Photos géolocalisées avant récolte					
Bilan technique et financier fait par : (Préciser le Nom du technicien)					

DEMANDE DE VERSEMENT D'ACOMPTE N°2

J'ai l'honneur de solliciter le versement de **l'ACOMPTE N°2 de La part d'aide départementale correspondant à la PLANTATION DE L'ANNEE**, dans le cadre de la mise en place de mon programme de plantation et commercialisation d'ananas principalement destiné au marché local 2026 - 2028.

J'ai également joint à la présente demande la déclaration TELEPAC 2027 2028

J'atteste sur l'honneur la sincérité et l'exactitude des éléments déclarés et fournis dans la présente demande.

Fait à, le

NOM / Prénoms
(Signature / cachet)

TOTAL.....
t.....
. €

a) Marchés forains ou de producteurs

b) Evènements, foires, etc.

PART DE COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION SUR LE MARCHÉ LOCAL

Dans le cadre de ce programme, j'atteste que tonne (s) d'ananas récoltés en a / ont été écoulée (s) sur le marché local (y compris vente transformateurs), ce qui représente% de ma récolte.

Pour les adhérents(es) à une coopérative, une organisation ou une association de producteurs, il conviendra de fournir une copie d'un cadencier mensuel émanant de ces structures qui identifie les parts de ventes destinées respectivement à l'export et au marché local

Pour les indépendants, les justificatifs de vente devront comporter toute précision utile à apprécier la situation, le cas échéant.

DEMANDE DE PAIEMENT DU SOLDE DE L'ANNEE PRECEDENTE ET DE L'ACOMPTE DE L'ANNEE EN-COURS

Je sollicite le paiement du SOLDE de La part d'aide départementale correspondant à la PLANTATION DE L'ANNEE

Par ailleurs, je souhaite maintenir mon exploitation dans le programme de plantation et commercialisation 2026 – 2028 et sollicite le versement de l'ACOMPTE N°1 de la part d'aide départementale correspondant à la PLANTATION DE L'ANNEE

J'atteste sur l'honneur la sincérité et l'exactitude des éléments déclarés et fournis dans la présente demande.

Fait à, le

NOM / Prénoms
(Signature / cachet)